CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Sensibilisation et pratique de la technique Meisner — Giorgia Sinicorni

Ouvre tes ailes

Contrat conclu en application des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail

Entre les soussignés,

Ouvre tes ailes, association loi 1901, dont le siège est situé 3 rue de la République, 78100 Saint-Germain-en-Laye, SIRET 792 209 611 00021, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755011075 auprès de la Direccte/Dreets Île-de-France, représentée par Audrey Layris Verges, Présidente, ci-après « l'Organisme de formation »,

Et

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

ci-après « le Stagiaire »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 — Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Stagiaire suit, en autofinancement individuel, la formation « Sensibilisation et pratique de la technique Meisner », animée par Giorgia Sinicorni.

Article 2 — Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif l'acquisition, l'entretien et/ou le perfectionnement de techniques d'acteur, à travers la Technique Meisner.

Article 3 — Durée et modalités de déroulement

La formation se déroule sur un module de 4 jours, du mardi 15 au vendredi 18 décembre 2026, pour un total de 23h00 de formation, selon les horaires suivants : le mardi de 13h00 à 18h00, puis du mercredi au vendredi de 10h00 à 16h00.

Le Stagiaire peut s'inscrire à un second module dans les conditions et tarifs préférentiels prévus à l'article 2 des Conditions Particulières de Vente (CPV) annexées.

Le lieu de formation est communiqué au Stagiaire préalablement à son inscription.

Article 4 — Programme et moyens pédagogiques

La formation a pour objectif de sensibiliser et de former les acteurs à la Technique Meisner, aujourd'hui largement enseignée dans le monde et pratiquée par de nombreux acteurs hollywoodiens, parmi lesquels Charlize Theron, Sam Rockwell et Gene Hackman. Cette technique définit le jeu d'acteur comme « la capacité de vivre avec authenticité à l'intérieur de circonstances imaginaires données » (Sanford Meisner) et constitue une méthode systématique d'apprentissage : elle permet au comédien de réapprendre à agir de manière authentique et à réagir moment par moment, à l'aide de l'exercice de répétition (« repetition exercise »), avant de transposer cette vérité sur scène à travers le texte.

Le module se déroule en duos de comédiens, avec deux passages d'environ une heure et demie par comédien sur les 4 jours, ce qui permet également l'observation du travail des autres duos. Chaque journée débute par un échauffement émotionnel (reconnaissance des états émotionnels, relaxation, ancrage dans le moment présent, déclenchement

d'émotions spécifiques par l'imaginaire), puis se poursuit par la pratique progressive des exercices de la technique : exercice de répétition, activité indépendante, exercices de relation, puis scènes. La progression de chaque Stagiaire d'un exercice à l'autre est adaptée à son niveau et à sa réceptivité, sous la supervision de la formatrice.

Article 5 — Niveau de connaissances requis

La formation s'adresse aux comédiens professionnels et semi-professionnels (théâtre, télévision, cinéma) justifiant d'une expérience scénique ou de plateau d'au moins un an.

Le Stagiaire est invité à avoir connaissance d'un ou plusieurs des ouvrages de référence de la Technique Meisner : « On Acting » (Sanford Meisner), « True and False: Heresy and Common Sense for the Actor » (David Mamet), et « The Actor's Art and Craft: William Esper Teaches the Meisner Technique » (William Esper et Damon DiMarco, avec la contribution de David Mamet).

Article 6 — Modalités d'évaluation et sanction de la formation

Les acquis du Stagiaire font l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue par le formateur tout au long de la formation. À l'issue de la formation, l'Organisme de formation délivre au Stagiaire une attestation de fin de formation et/ou un certificat de réalisation, mentionnant notamment les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis, conformément aux exigences du référentiel national qualité (Qualiopi).

Article 7 — Prix et modalités de règlement

Le prix de la formation pour 1 module est de 350 € TTC.

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, l'acompte demandé ne peut excéder 30 % du prix total et le solde n'est exigible qu'à compter du début de la formation. Le règlement s'effectue donc comme suit : un acompte de 105 € est versé à la réservation. Il est intégralement remboursable si le Stagiaire exerce son droit de rétractation dans le délai prévu à l'article 8 du présent contrat. Le solde, soit 235 €, est exigible au plus tard à l'ouverture de la première séance du module.

Les conditions tarifaires applicables à un second module sont précisées à l'article 2 des CPV annexées.

Le règlement s'effectue par lien de paiement HelloAsso figurant sur la page dédiée du site internet www.ouvretesailes.com.

Article 8 — Délai de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail et à l'article L.221-18 du Code de la consommation (contrat conclu à distance), le Stagiaire dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du présent contrat, c'est-à-dire de la validation de son inscription en ligne, pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision. Il lui suffit d'envoyer un courriel à contact@ouvretesailes.com ou d'utiliser le formulaire de rétractation annexé. L'acompte versé lui est alors intégralement remboursé dans un délai de 14 jours à compter de la réception de sa demande.

Article 9 — Absences, abandon et cessation anticipée

Les modalités relatives aux absences non signalées et au report sont définies aux articles 4 et 5 des CPV annexées. Ces stipulations font partie intégrante du présent contrat.

Conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail, en cas de cessation anticipée de la formation, que ce soit du fait de l'Organisme de formation, du fait du Stagiaire ou pour tout autre cause, seules sont dues à l'Organisme de formation les prestations effectivement dispensées, évaluées au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, sauf stipulation contraire plus favorable au Stagiaire prévue aux CPV annexées.

Article 10 — Annulation par l'Organisme de formation

Les conditions dans lesquelles l'Organisme de formation peut être conduit à annuler ou reporter la formation, notamment en cas d'effectif pédagogiquement insuffisant, ainsi que les modalités de remboursement correspondantes, sont définies à l'article 3 des CPV annexées.

Article 11 — Litiges

Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat sera, à défaut d'accord amiable entre les parties, porté devant les tribunaux compétents.

Article 12 — Accessibilité et référent handicap

Le Stagiaire en situation de handicap est invité à se rapprocher, dès son inscription, du référent handicap d'Ouvre tes ailes, Marguerite Guérin, joignable au 06 21 70 16 06, afin d'étudier les éventuelles mesures d'adaptation de la formation, des méthodes pédagogiques ou des conditions d'accueil dans les locaux.

Article 13 — Pièces annexées

Sont annexées au présent contrat et en font partie intégrante : les Conditions Générales de Vente (CGV) d'Ouvre tes ailes et les Conditions Particulières de Vente (CPV) de l'Atelier Meisner animé par Giorgia Sinicorni.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le …… en deux exemplaires originaux.

Pour Ouvre tes ailes
Audrey Layris Verges, présidente

Le Stagiaire
Nom, prénom précédé de la mention « Lu et approuvé

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour les actions de formation professionnelle
Proposées par Ouvre tes ailes
Version en vigueur au 01/10/2026

Article 1 — Identification du prestataire

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont proposées par :

Ouvre tes ailes (OTA)
Organisme de formation professionnelle — Association loi 1901
Siège social : 3 rue de la République, 78100 Saint-Germain-en-Laye
SIRET : 792 209 611 00021
Représentée par : Audrey Layris Verges, Présidente
Email : contact@ouvretesailes.com

Article 2 — Objet

Les présentes CGV régissent l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par Ouvre tes ailes à ses clients (ci-après le « Client »).

Les conditions particulières propres à chaque formation complètent les présentes CGV et priment sur celles-ci pour les points qu'elles précisent.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV et des CPV propres à chaque formation, qui prévalent sur tout autre document du Client.

Article 3 — Formation du contrat

Le contrat est formé à la date de validation de l'inscription en ligne par le Client ou, à défaut, à la date de réception par Ouvre tes ailes d'un contrat ou d'une convention de formation signé(e) par le Client.

Pour les formations financées par un OPCO ou un organisme paritaire, la prise en charge doit être confirmée avant le démarrage de la prestation. En l'absence de confirmation de financement, le Client est personnellement redevable du règlement.

Ouvre tes ailes se réserve le droit de refuser toute commande pour un motif légitime, notamment en cas d'incompatibilité pédagogique ou de contrainte de planning.

L'inscription n'est définitivement validée qu'après réception du règlement de l'acompte, dans les conditions et délais prévus à l'article 6 des présentes CGV.

Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs et modalités de paiement propres à chaque formation dispensée par Ouvre tes ailes (prix, acompte éventuel, échéances de règlement, moyens de paiement acceptés) figurent dans les conditions particulières de vente (CPV) afférentes à cette formation, portées à la connaissance du Client avant son inscription.

Le tarif inclut, le cas échéant, des frais d'inscription correspondant aux frais de gestion administrative du dossier (traitement de l'inscription, envoi des documents contractuels et pédagogiques). Ces frais sont clairement identifiés et intégrés au prix total affiché avant toute souscription ; ils ne peuvent en aucun cas être ajoutés après la validation de la commande.

Les frais d'inscription mentionnés ci-dessus s'appliquent uniquement aux formations d'une durée supérieure à 10 jours, impliquant un travail de positionnement, de suivi individualisé et d'évaluation des acquis sur la durée du

parcours. Ils ne sont pas appliqués aux ateliers ponctuels de courte durée, pour lesquels seul le prix de la session est dû.

La liste des formations concernées par des frais d'inscription, ainsi que leur montant, figure sur les CPV de chaque formation, communiquée au Stagiaire avant toute inscription.

Article 5 — Prise en charge par un organisme tiers

5.1 — En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au commanditaire/à l'apprenant :

● de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
● de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;

5.2 — Si Ouvre tes ailes n'a pas reçu le dossier de prise en charge de l'OPCO avant le 1er jour de la formation, le commanditaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

5.3 — Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au commanditaire.

5.4 — En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le commanditaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Article 6 — Droit de rétractation et acompte

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, tout stagiaire agissant en tant que personne physique et s'inscrivant à titre individuel et à ses frais à une formation dispensée par Ouvre tes ailes dispose d'un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la signature du contrat ou de la convention de formation pour se rétracter, par tout moyen, notamment par courriel à **contact@ouvretesailes.com**.

Les inscriptions étant réalisées à distance, via un lien de paiement en ligne, ce délai est porté à quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat, en application de l'article L.221-18 du Code de la consommation..

En cas d'exercice de ce droit dans ce délai, Ouvre tes ailes rembourse l'intégralité des sommes versées, y compris les frais d'inscription s'ils sont applicables.

L'acompte, qui ne peut excéder 30 % du prix total de la formation (article L.6353-6 du Code du travail), est versé à l'inscription. Il est intégralement remboursable en cas de rétractation dans le délai de quatorze jours mentionné ci-dessus. Passé ce délai, l'acompte reste acquis à Ouvre tes ailes en cas d'annulation par le Client.

Le solde n'est exigible qu'à compter du début de la formation, selon les modalités précisées dans les CPV de chaque formation.

Le présent article ne s'applique pas lorsque la formation est intégralement prise en charge par un tiers financeur sans reste à charge pour le stagiaire.

Article 7 — Annulation et abandon

7.1 — Annulation par le Client

Toute annulation par l'apprenant doit faire l'objet d'une demande écrite envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, exposant les raisons de l'abandon. Le contrat ou la convention de formation est alors résilié.e selon les modalités financières suivantes :
● Lorsque la demande d'abandon est reçue par l'organisme de formation après le délai de rétractation (prévu par l'article L6353-5 du code du Travail) et avant le début de la formation, les sommes déjà encaissées (frais d'inscription et acompte) restent acquises à Ouvre tes ailes
● Lorsque l'abandon intervient avant la fin de la formation, les sommes déjà encaissées restent acquises à Ouvre tes ailes et l'organisme de formation facture à l'apprenant 30% du reste dû.

7.2 — Annulation par Ouvre tes ailes

En cas d'annulation à l'initiative de Ouvre tes ailes (indisponibilité du formateur, maladie, force majeure), le Client est remboursé intégralement ou une date de report est proposée. Aucune indemnité supplémentaire n'est due.

7.3 — Conditions exceptionnelles

En cas d'arrêt maladie ou de tout autre cas de force majeure dûment justifié (justificatif médical ou tout autre justificatif valable), empêchant le stagiaire de participer à la formation, ou de la poursuivre alors qu'elle a déjà été entamée : seules les prestations effectivement dispensées sont dues.

Article 8 — Devoirs du stagiaire

Le Stagiaire s'engage à :

- renvoyer à l'organisme de formation, sa convention de formation remplie et signée avant le début de la session de formation ;
- renvoyer à l'organisme de formation, le questionnaire d'entrée en formation avant le début de la session de formation ;
- signer la feuille d'émargement qui lui sera remise, chaque demi-journée de formation ;
- assurer l'évaluation de l'organisme de formation, de la formation et du formateur, à l'issue de l'action de formation, par le biais du questionnaire de satisfaction qui lui sera transmis à l'issue de la formation ;
- respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation, présent sur le site www.ouvretesailes.com ainsi que celui applicable aux locaux loués pour l'évenement.
- OTA ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprenants.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner, après information du Stagiaire, l'exclusion de la formation, sans préjudice des sommes restant dues.

Article 9 — Responsabilité

Ouvre tes ailes s'engage à déployer tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses prestations dans le respect des règles de l'art. Son obligation est une obligation de moyens.

La responsabilité de Ouvre tes ailes ne saurait être engagée pour des résultats non atteints relevant de facteurs extérieurs à la prestation (engagement du client, contexte professionnel ou personnel, force majeure).

En tout état de cause, la responsabilité de Ouvre tes ailes est limitée au montant des sommes effectivement encaissées au titre de la prestation concernée.

Article 10 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées (nom, coordonnées, informations de facturation) sont traitées par Ouvre tes ailes en qualité de responsable de traitement, aux fins d'exécution du contrat et de gestion administrative.

Ces données ne sont ni revendues ni transmises à des tiers, sauf obligation légale. Elles sont conservées pendant la durée légale applicable (10 ans pour les pièces comptables).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Pour l'exercer : contact@ouvretesailes.com.

Article 11 — Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification du différend par écrit.

À défaut d'accord amiable, et pour les consommateurs, il est possible de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

En cas d'échec de la médiation, le tribunal compétent est celui du ressort du domicile du défendeur.

Article 12 — Dispositions spécifiques à la formation professionnelle

Lorsque la prestation constitue une action de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail, une convention de formation est établie conformément à l'article L.6353-1 du même code.

L'activité de formation de Ouvre tes ailes est déclarée sous le numéro 11755011075 auprès du Préfet des Yvelines. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Ouvre tes ailes est certifiée Qualiopi au titre de la catégorie « Actions de formation ».

— Fin des Conditions Générales de Vente — Document mis à jour le 01/10/2026

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Ateliers Meisner — Giorgia Sinicorni
Proposés par Ouvre tes ailes
Version en vigueur au 01/07/2026 — complète les CGV générales d'Ouvre tes ailes

1 — Objet

Les présentes conditions particulières de vente (CPV) précisent et complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) d'Ouvre tes ailes pour les Ateliers Meisner animés par Giorgia Sinicorni.. En cas de contradiction, les présentes CPV priment sur les CGV pour les points qu'elles précisent, dans le respect du plafond et des délais légaux rappelés à l'article 6 des CGV.

2 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le site internet www.ouvretesailes.com au moment de la commande. Ils sont exprimés en euros toutes charges comprises.

Pour 1 module (350 €) :

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, l'acompte demandé ne peut excéder 30 % du prix total et le solde n'est exigible qu'à compter du début de la formation. Le règlement s'effectue donc comme suit :

- un acompte de 105 € est versé à la réservation, intégralement remboursable en cas de rétractation dans le délai de 14 jours prévu à l'article 6 des CGV ;
- le solde, soit 245 €, est exigible au plus tard à l'ouverture de la première séance du module.

À partir du 2ème module :

Le stagiaire qui s'inscrit à un nouveau module après en avoir suivi un ou plusieurs, bénéficie d'une réduction sur le prix de ce module :
- 10 % sur son 2e module, soit 315 € ;
- 14 % sur son 3e module et sur tous les modules suivants, soit 300 €.

La réduction ne s'applique que si le nouveau module se déroule dans les 12 mois après le dernier module suivi par le stagiaire. À défaut, le module est facturé au tarif plein et le décompte repart à zéro.

Sur ces tarifs dégressifs les modalités de règlement sont un acompte de 90 € à la réservation et le solde de 225 € pour le 2e module et 210 € à partir du 3e module.

Moyens de paiement acceptés : lien de paiement HelloAsso figurant sur la page dédiée du site internet www.ouvretesailes.com.

3 — Seuil de maintien de la session

Chaque module des Ateliers Meisner est confirmé uniquement si un minimum de 6 stagiaires a validé son inscription par le versement de l'acompte prévu à l'article 2 des présentes CPV, au plus tard 15 jours avant la date de début du module.

À défaut d'atteindre ce seuil dans ce délai, Ouvre tes ailes se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session ; les acomptes versés sont alors intégralement remboursés.

Une fois ce seuil atteint, les inscriptions restent ouvertes jusqu'à la veille du début du module, dans la limite des places disponibles.

4 — Absence non signalée (no-show)

Toute absence du Stagiaire à la formation qui n'aurait pas fait l'objet d'une annulation notifiée dans les formes et délais prévus à l'article 6 des CGV ne l'exonère pas du paiement intégral du prix de la formation, solde compris, dès lors que le module a effectivement démarré à la date prévue.

5 — Annulation et abandon

En complément de l'Article 7 — Annulation et abandon des CGV d'OTA, un report vers une session ultérieure peut toutefois être accordé, sans frais, une seule fois et sur accord mutuel, si la demande parvient par mail à contact@ouvretesailes.com plus de 15 jours avant la prestation et que le report s'effectue sur une des 3 prochaines sessions prévues au programme. En deçà, l'acompte versé reste acquis à Ouvre tes ailes.

— Fin des Conditions Particulières de Vente —
Document mis à jour le 01/07/2026